

EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE

FONTAINES EN SOLOGNE DANS LES SERRES D'HORTI SOLOGNE

10 et 11 OCTOBRE 2026

- Championnat de France des races de Sologne (poule de Contres, dindons noirs de Sologne)
 - Coupe de France des races de Touraine (Geline, oies et lapin Gris de Touraine)
 - Championnat régional des Poules Pékin et Cochin
 - Championnat régional APADOM
 - Prix spécial Wyandotte
 - Rencontre régionale du lapin Satin
 - Courses aux points

REGLEMENT

Article 1 -

L'Exposition Nationale organisée par **LA BASSE COUR DU LOIR ET CHER** est ouverte à tous les Aviculteurs professionnels et amateurs.

Elle se tiendra : DANS LES SERRES D'HORTI SOLOGNE

RD 19 Les Rottières 41250 Fontaines en Sologne

Article 2 - INSCRIPTION

Les feuilles d'engagement devront être adressées avant le **20 Septembre 2026** à Monsieur

Rodolphe Héron - 9 rue des Champs de Candy 41250 BRACIEUX

mail : expo41bclc@free.fr

Chèque Libellé au nom de la **B.C.L.C**

Une **réduction de 20 %** sera accordée **aux adhérents de B.C.L.C** à jour de la cotisation 2026

Article 3 -

Les animaux devront être installés au plus tard le JEUDI 8 OCTOBRE de 9 heures à 18 h Le délogement se fera le 11 Octobre à 17h en présence d'un commissaire (priorité sera donnée aux éleveurs les plus éloignés).

Les animaux devront être transportés dans des emballages corrects.

Article 4 - VENTE

Les exposants désirant vendre leurs animaux sont priés de mentionner le prix de vente sur leur feuille d'engagement.

Ce **prix sera majoré de 20 %** en faveur de l'association

Cette majoration devra être acquittée par le propriétaire pour tout sujet retiré de la vente après jugement.

Article 5 - RESPONSABILITE

Le Comité d'organisation prendra toutes les dispositions pour assurer la nourriture des animaux.

La B.C.L.C. ne saurait être rendue responsable des décès, ni des erreurs, ni des vols, ou dommages

de quelque nature que ce soit qui pourraient survenir aux exposants, aux animaux, aux emballages, instruments, matériels et produits même du fait d'un incendie.

Article 6 - MESURES SANITAIRES

Un contrôle par un vétérinaire sera effectué dans l'exposition.

Tout animal déclaré suspect de maladie contagieuse sera retourné, ainsi que les animaux qui se trouveraient dans le même emballage, **aux frais de l'exposant**, sans qu'**aucune restitution des prix** ne puisse être réclamée.

Les éleveurs qui présentent des anatidés ou des oiseaux de chasse devront se procurer les autorisations nécessaires.

Tout exposant devra être en règle avec les mesures sanitaires en cours (Maladie de Newcastle). Devra obligatoirement fournir le certificat vétérinaire.

Article 7 -

Tous les exposants, par le fait de remplir leur feuille d'inscription acceptent le présent règlement et doivent donc s'y conformer. Aucune publicité personnelle ne sera autorisée sur les cages.

CALENDRIER DE L'EXPOSITION

Réception des animaux :

Jeudi 8 Octobre de 8h30 à 18h

Opération du Jury :

Vendredi 09 Octobre de 8h à 12h30

Ouverture au public :

Samedi 10 Octobre de 9h à 18 h

Et Dimanche 11 Octobre de 9h à 17h

REMISE DES RECOMPENSES A 16h

- | | |
|--|------------------------------|
| - Grand Prix de la Ville FONTAINES EN SOLOGNE | - Grand Prix D'HORTI SOLOGNE |
| - Grand Prix de la CHAMBRE D'AGRICULTURE | |
| - GPH LAPINS (Grande race, moyenne, Petite race, naine et cobaye | |
| - PIGEONS selon classification S.N.C. + TOURTERELLES | |
| - 3 GPH VOLAILLES | |
| - 1 GPH PALMIPÈDES ET OISEAUX D'ORNEMENT | |

- Article 8 -

PRIX D'ELEVAGE 3 prix: (classement aux points calculé sur les 5 sujets de même race Lapins Pigeons Volailles Palmipèdes oiseaux d'ornement désignés par l'éleveur par le sigle **P.E sur la feuille d'engagement**.

Seront récompensés le premier exposant de chaque catégorie (**D'un chèque de 50 euros**)

Remerciements : le comité de l'exposition remercie par avance tous les éleveurs qui exposeront leurs animaux à HORTI SOLOGNE et contribueront ainsi au développement de l'aviculture en Loir et Cher.

- Article 9-

Comité d'organisation est **seul qualifié pour assurer la police et prendre toutes dispositions** même dans les cas non prévus ci-dessus. Ces décisions sont sans appel.

Seuls le Président et le Commissaire général, seront habilités à prendre toutes décisions à l'intérieur de l'Exposition.

PRÉSIDENT COMMISSAIRE GENERAL

Michel PARTON

Rodolphe HERON

Une déclaration bien faite évite des erreurs/ Clôture des inscriptions le 20 Septembre 2026

Nom:

prénom :

Faire les inscriptions dans l'ordre établi par le programme-Ne remplir qu'une ligne par lot

Ne pas mélanger les races et bien indiquer pour les volailles s'il s'agit de grande race ou naine.

	Parquet : P Trio : T Couple : C Mâle : M Femelle : F	<u>Race – Variété- Couleur</u> (Bien préciser Grande Race, Race Moyenne ou Petite Race)	<u>Prix de vente</u>	<u>P .E.</u>
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				

HORTI SOLOGNE - FONTAINES EN SOLOGNE

**EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE Organisé par La Basse Cour du
Loir et Cher**

10 et 11 Octobre 2026

Déclaration d'inscription de M. _____

Adresse complète : _____

Code Postal : _____ Ville _____

Tél : _____ Mail _____

Décompte des droits d'inscription :

	Prix	nombre	total
Unité toute catégories	3,00e		
Couple de palmipède, faisans			
Et oiseaux de parc	3,00e		
Trio (1 mâle 2 femelles)	5,00e		
Parquet (1 mâle 3 femelles)	5,00e		
Volière (1 mâle 5 femelles)			
Où 3 couples de pigeons	5,00e		
Catalogue obligatoire	5,00e		
Souscription en faveur de l'exposition :			
<u>TOTAL :</u>			

CLOTURE DES ENGAGEMENTS 20 Septembre 2026

Ne seront retenus que les engagements accompagnés du montant
des inscription : chèque libellé à l'ordre de la BCLC

**Cette feuille d'engagement doit être adressée à M.HERON
RODOLPHE- 9 rue des Champs de Candy 41250 BRACIEUX-**

**Je soussigné, déclare accepter toutes les conditions du
règlement**

Fait à Le..... Signature.